

Stratégie RBC en matière d'environnement : Faits saillants sur la réduction de l'empreinte écologique

L'empreinte écologique de RBC est principalement déterminée par l'utilisation d'énergie, la consommation de papier, les déplacements du personnel, l'utilisation de l'eau et les activités d'achat. Nous nous engageons à continuer de réduire notre empreinte écologique telle que définie dans cette section.

Émissions de gaz à effet de serre

Nous émettons des gaz à effet de serre directement par l'utilisation de combustibles fossiles dans certaines de nos installations de chauffage, mais l'essentiel de nos émissions sont indirectes et sont notamment le résultat de l'utilisation d'électricité achetée, de la production et de la distribution de documents et des déplacements du personnel.

RBC s'engage à :

- réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (émissions par employé ou par mètre carré d'espace occupé) des établissements dont elle est propriétaire et à collaborer avec les propriétaires des établissements loués afin d'atteindre ce même objectif ;
- promouvoir l'utilisation de solutions de rechange aux déplacements professionnels telles que les vidéoconférences et les téléconférences, là où c'est possible, et offrir aux employés des aménagements de télétravail souples, là où c'est réalisable ;
- compenser les émissions de gaz à effet de serre associées à la production et à la distribution de nos principaux rapports externes¹ en utilisant des compensations carbone de grande qualité².

Utilisation d'énergie

Nous utilisons de l'énergie pour chauffer et climatiser les bâtiments, faire fonctionner notre infrastructure technologique, pour nous éclairer et pour d'autres besoins. RBC achète de l'énergie renouvelable³ depuis 2002.

RBC s'engage à :

- réduire l'intensité de la consommation d'énergie (consommation d'énergie par employé ou par mètre carré d'espace occupé) dans ses établissements ;
- rechercher des possibilités de réduire la consommation d'énergie des systèmes de technologie de l'information et dans son exploitation ;
- encourager ses fournisseurs à offrir des produits à grand rendement énergétique en ajoutant des critères sur la consommation d'énergie, là où c'est approprié, à ses politiques et normes d'approvisionnement ;
- augmenter le pourcentage d'électricité certifiée verte⁴ utilisée dans son réseau canadien de succursales ;
- acheter de l'électricité verte, renouvelable, propre, partout où elle est disponible, pour toutes les nouvelles succursales qui doivent être ouvertes au Canada à compter de 2008.

Approvisionnement

RBC achète beaucoup de matériaux, de marchandises et de services dans le monde entier. RBC fait passer sa chaîne d'approvisionnement à un modèle qui soutient mieux ses priorités et objectifs de durabilité environnementale.

RBC s'engage à :

- élaborer une politique formelle d'achats écologiques qui aide à faire en sorte que ses pratiques en matière d'approvisionnement reflètent ses priorités de durabilité environnementale ;
- mettre continuellement à jour les critères de sélection environnementale pour améliorer son efficacité dans l'achat de produits et de services à des fournisseurs ayant une pratique environnementale durable.

¹ Comme le Rapport annuel, le Rapport sur la responsabilité d'entreprise, la circulaire de la direction et les Rapports trimestriels aux actionnaires

² Compensation carbone – réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) par la participation à une activité réduisant les GES non reliée à l'activité à laquelle les réductions sont appliquées ou par le soutien à une telle activité.

³ L'énergie renouvelable est produite à partir de ressources renouvelables comme le vent et la biomasse et par de petites centrales hydroélectriques, permettant la diminution ou l'élimination de l'émission de gaz à effet de serre.

⁴ L'électricité certifiée verte est de l'électricité produite à partir d'énergie hydraulique, de vent, du soleil, de la biomasse ou de biogaz, qui peut être évaluée en fonction de normes clairement établies et acceptées.

Utilisation de papier

RBC achète beaucoup de matériaux, de marchandises et de services dans le monde entier. RBC fait passer sa chaîne d'approvisionnement à un modèle qui soutient mieux ses priorités et objectifs de durabilité environnementale.

RBC s'engage à :

- réduire la quantité de papier utilisée, par employé et par client, en augmentant ses services électroniques et ses options de services bancaires sans papier pour les clients et les employés tout en maintenant le plus grand attachement à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels ;
- continuer d'encourager les autorités de réglementation à soutenir l'acheminement électronique de documents aux clients, là où c'est approprié ;
- réduire ou éliminer les distributions en double de ses Rapports annuels et autres documents ;
- faire en sorte que le papier qu'elle achète contienne des fibres recyclées et que le papier qu'elle utilise soit certifié par le Forest Stewardship Council, l'Association canadienne de normalisation ou l'équivalent, en indiquant qu'il provient de forêts gérées de manière durable.

Gestion des déchets

La limitation des déchets par la gestion de la demande, la réutilisation et le recyclage sont les méthodes préférées de réduire les déchets solides. Cependant, là où il est impossible de ne pas produire de déchets solides, nous nous engageons à en assurer une gestion et une élimination prudentes.

RBC s'engage à :

- éliminer les appareils et équipements électroniques d'une manière respectueuse de l'environnement et à tenir compte de l'élimination lorsqu'elle prend des décisions d'achat de produits et de services ;
- recycler le papier, le verre, le plastique et le métal dans toute l'entreprise, partout où il existe des programmes de recyclage municipaux ou d'autres solutions pratiques ;
- promouvoir la réutilisation du mobilier et d'autres aménagements pour réduire la quantité de matériaux rejetés dans les sites d'enfouissement.

Utilisation de l'eau

Le niveau de consommation directe d'eau de RBC est relativement faible — associé principalement aux toilettes et coins-repas dans nos établissements — mais nous sommes déterminés à améliorer les pratiques d'utilisation et de conservation de l'eau.

RBC s'engage à :

- réduire l'utilisation d'eau dans ses installations, par employé et par mètre carré d'espace occupé ;
- encourager l'utilisation de contenants d'eau réutilisables et de refroidisseurs d'eau ou l'eau du robinet dans ses locaux, là où c'est approprié ;
- encourager ses grands fournisseurs à économiser l'eau en ajoutant des critères sur l'utilisation de l'eau, là où c'est approprié, à ses méthodes d'achat ;
- augmenter l'utilisation de produits de nettoyage écologiques dans ses installations afin de réduire la quantité de substances dangereuses dans les eaux usées.